



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations
de la Meuse**

ARRÊTÉ modificatif
fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui
au dialogue social et à la négociation du département de la Meuse

Le Directeur Départemental Adjoint de la DDETSPP de la Meuse,

VU les articles L.2234-4 à L.2234-7, R.2234-1 à R.2234-4 et D.2622-4 du code du travail ;

VU l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE, sur l'emploi de Directeur Régional de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand Est ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 nommant Madame Corinne BIBAUT, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Meuse ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Olivier PATERNOSTER, sur l'emploi de Directeur Départemental Adjoint de la DDETSPP de la Meuse à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU la décision du Directeur Régional de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand Est du 28 janvier 2022 déterminant les organisations syndicales de salariés autorisées à désigner un représentant pour siéger au sein de l'observatoire départemental ;

VU les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi-professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales désignées par Monsieur le Directeur Régional de la DREETS dans la Meuse ;

VU l'arrêté du 19 mars 2018 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Meuse, publié le 20 mars 2018 au recueil des actes administratifs de la Meuse et les arrêtés modificatifs du 1^{er} mars 2019 et 11 mai 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les arrêtés des 19 mars 2018, 1^{er} mars 2019 et 11 mai 2022 sont abrogés.

ARTICLE 2 :

L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre Monsieur Olivier PATERNOSTER, Directeur Départemental Adjoint de la DDETSPP de la Meuse ou son suppléant Monsieur Arnaud ALVES DOS SANTOS, de la façon suivante :

- Pour la CFTD, Madame Carine JACQUIN, titulaire, et Monsieur José SOUEL, suppléant ;
- Pour la CFTC, Madame Nathalie CHEVALIER, titulaire et Monsieur Bernard BISE, suppléant ;
- Pour la CGT, Madame Isaline WARTH, titulaire et Monsieur Doris WARTH, suppléant ;
- Pour la CGT-FO, Monsieur Yves BRIAUX, titulaire ;
- Pour l'UNSA, Madame Nadine LOUPMON, titulaire et Monsieur Sébastien LAMBLIN, suppléant ;
- Pour la CPME, Monsieur Philippe TOURNOIS, titulaire et Monsieur Claude TOUSSAINT, suppléant ;
- Pour la FDSEA, Monsieur Marc LEFÈBVRE, titulaire et Monsieur Jean-Guillaume HANNEQUIN, suppléant ;
- Pour le MÉDEF 55, Madame Valérie AUBERTIN, titulaire et Madame Émilie DULAC, suppléante ;
- Pour l'U2P Meuse, Union de Proximité, Madame Isabelle SPAETH-ELWART, titulaire et Monsieur Denis PULTIER, suppléant ;
- Pour l'UDES, Monsieur Franck BRIEY, titulaire et Monsieur Benoît VORMS, suppléant.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Départemental Adjoint de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Meuse.

Fait à BAR-LE-DUC, le 16 août 2022

P/ Le Directeur Régional
P/ La Directrice Départementale
Le Directeur Départemental Adjoint

Olivier PATERNOSTER

PREFECTURE
Direction
départementale
de l'Emploi, du Travail
des Solidarités
et de la Protection
des Populations
DE LA MEUSE

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de NANCY.
La décision contestée doit être jointe au recours.